

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC310

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« conclu entre les parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.